

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Approbation des tarifs de la Vélostation et des abris à vélos applicables à compter du 1er janvier 2018

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 396-17 C

objet **RS - Approbation des tarifs de la Vélostation et des abris à vélos applicables à compter du 1er janvier 2018**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que dans le cadre de sa politique transports et déplacements, Chambéry métropole - Cœur des Bauges soutient le développement de services à la mobilité.

Dans ce contexte, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en partenariat avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, exploite la Vélostation située à Chambéry.

Les tarifs de la Vélostation et des abris à vélos sont établis annuellement par la Communauté d'agglomération.

A compter du 1^{er} janvier 2018, il est proposé de s'inscrire dans une dynamique d'évolution tarifaire régulière et modérée. Pour ce faire, il est proposé des augmentations sectorielles pour ne pas impacter globalement l'ensemble de la grille tarifaire à la hausse.

En 2018, les augmentations proposées porteront sur les locations pour lesquelles le ratio « temps de travail par rapport à la durée de location » est le plus conséquent.

Ces augmentations s'appliquent sur les locations courtes relatives aux :

- vélos classiques et aux accessoires,
- vélos à assistance électrique,
- consignes en gare de Chambéry.

Elles concernent également le service d'entretien des vélos pour les réservations annuelles dans la consigne de la gare de Chambéry.

En parallèle, afin de dynamiser la pratique cyclable auprès des étudiants et inverser la baisse régulière des locations étudiantes depuis plusieurs années, il est proposé d'autoriser l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc à appliquer des tarifs promotionnels, au printemps et à la rentrée par exemple, pour relancer ces locations.

Enfin, en complément des tarifs journée « qualité de l'air » à 1 € sur les vélos classiques, il est proposé un tarif journée « qualité de l'air » à 5 € pour les vélos à assistance électrique, dans la limite des stocks disponibles.

La grille tarifaire annexée, valable à compter du 1^{er} janvier 2018, reprend ces propositions.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 209-11 C du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 portant approbation de la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n° 237-16 C du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant approbation de la grille tarifaire de la Vélostation et des abris à vélos à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 209-17 C du Conseil communautaire du 17 mai 2017 portant approbation des tarifs applicables sur le réseau Stac et à la Vélostation à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération n° 358-17 C du Conseil communautaire du 26 octobre 2017 portant amélioration de la qualité de l'air de l'agglomération de Chambéry,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 5 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission transports, déplacements et schéma de déplacements du 12 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs de la Vélostation et des abris à vélos, applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 396-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des tarifs de la Vélostation et des abris à vélos applicables à compter du 1er janvier 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : grille tarifaire velostation consigne à compter du 01 01 2018;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20399H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20399H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017